

(F. & H. 11212.)

Board of Trade (Fisheries and Harbour Department), London, July 20, 1901.

THE Board of Trade have received, through the Secretary of State for Foreign Affairs, a copy of a Despatch, dated 14th instant, from His Majesty's Representative at Berlin, intimating that the North German Gazette of that date states that all vessels coming to Bremerhaven from Turkish ports in the Bosphorus, Sea of Marmora, Black Sea, and Ægean Sea, will be placed under the control of the Sanitary Police by order of the Quarantine Department of that port.

(F. & H. 11260.)

Board of Trade (Fisheries and Harbour Department), London, July 22, 1901.

THE Board of Trade have received, through the Secretary of State for Foreign Affairs, a copy of a Despatch, dated 11th instant, from His Majesty's Representative at Sofia, reporting that by a further Order of the Bulgarian Minister of the Interior, No. 239, paragraph 5 of the Order No. 228 is cancelled, and the "Orient Express" is allowed to pass through Bulgaria, after medical inspection, and without communicating.

(F. & H. 11261.)

Board of Trade (Fisheries and Harbour Department), London, July 22, 1901.

THE Board of Trade have received, through the Secretary of State for Foreign Affairs, a copy of the following Telegram from His Majesty's Representative at Athens:—"Forty-eight hours' quarantine on arrivals from Smyrna and Salonica."

(F. & H. 11262.)

Board of Trade (Fisheries and Harbour Department), London, July 22, 1901.

THE Board of Trade have received, through the Secretary of State for Foreign Affairs, copies of Despatches from His Majesty's Representative at Belgrade enclosing copies of the following Notes from the Servian Ministry for Foreign Affairs with regard to precautionary measures at Turco-Servian Frontier:—

En se referant à sa note du 24 Juin courant, No. 7906, le Ministère Royal des Affaires Etrangères a l'honneur d'informer la Légation de Sa Majesté Britannique que le Département Royal de l'Intérieur à la suite de la Peste qui s'est manifestée à Constantinople, a donné, à la date du 27 du mois courant, aux prefectures voisines de la frontière Vranja, Pirot et Niche les instructions suivantes :

Tous les voyageurs qui viendront de Turquie par Ristovatz et Niche à destination de la Bulgarie dont l'entrée leur sera refusée à Tsaribrod et qui resteront à Pirot, Niche, Vranja ou autres villes de la frontière, seront soumis à une observation médicale de douze jours, avec permission de pouvoir circuler librement dans la ville où ils séjourneront, conformément au titre B, Article 2, §5, de la Circulaire du 14 Novembre, 1899 (Journal Officiel No. 264, année 1899).

Si un de ces voyageurs tombait malade, on ordonnera un isolement sévère et le Département Royal de l'Intérieur devra en être immédiatement avisé.

Belgrade, 29 Juin, 1901.

COMME suite à la Note du 29 courant, sub No. 8133 le Ministère Royal des Affaires Etrangères a l'honneur d'informer la Legation de Sa Majesté Britannique que le Département Royal de l'Intérieur a demandé à celui de l'Agriculture du Commerce et de l'Industrie d'autoriser l'importa-

tion de Turquie en Serbie des Articles designés au titre A de la Circulaire C No. 11702 ; mais à la condition expresse, que soient remplies les conditions indiquées au point I du titre C de la dite circulaire, c. à. d. que les envois soient accompagnés d'un certificat de l'autorité sanitaire la plus voisine, attestant que les objets viennent d'endroits non contaminés ou qu'ils ont été expédiés d'endroits contaminés cinq jours avant l'apparition du premier cas de peste.

Belgrade, le 30 Juin, 1901.

Extract from Official Gazette of the 14th November, 1899.

Titre B, Article 2 § 5.

(Translation.)

AFIN de pouvoir executer exactement la visite médicale partout, là où il y a de médecins, et de pouvoir controller le procédé des tribunaux communaux là où il n'y a pas de médecins locaux on ordonne aux Préfectures de recommander très sévèrement aux organes de la police le long des lignes de Chemin de fer et le long des rives de la Save et du Danube de tenir compte exacte du transit des voyageurs provenant d'endroits déclarés contaminés.

A cet effet dès que les voyageurs arrivent à la frontière les organes de la police devront se procurer d'eux les données très exactes de l'endroit et du jour auquel ils se sont mis en voyage pour la Serbie ainsi que de l'endroit auquel ils veulent séjourner en Serbie et de la durée de leur séjour.

Tous les jours, régulièrement, pendant toute la durée de l'épidémie dans les Etats déclarés contaminés, les organes de la Police chargés de cette surveillance sont tenus de porter à la connaissance de l'Autorité de Police de district où de département de l'endroit dans lequel les voyageurs arrivés veulent séjourner et cela de la manière la plus courte possible, toutes les données qui leur sont fournies par les voyageurs mêmes et la dite Autorité en informera de son côté les tribunaux communaux.

(F. & H. 11299.)

Board of Trade (Fisheries and Harbour Department), London, July 22, 1901.

THE Board of Trade have received, through the Secretary of State for Foreign Affairs, a copy of the following Telegram from His Majesty's Representative at Galatz:—"At Sulina ten days' quarantine on arrivals from Scio ; seven days' on arrivals from Gulf of Smyrna."

(F. & H. 11303.)

Board of Trade (Fisheries and Harbour Department), London, July 22, 1901.

THE Board of Trade have received, through the Secretary of State for Foreign Affairs, a copy of the following Telegram from His Majesty's Representative at Constantinople:—"Five days' quarantine imposed on arrivals from Egypt."

Admiralty, 19th July, 1901.

Clerk Bernard Arthur Shaw Bromley to be Assistant-Paymaster in His Majesty's Fleet. Dated 3rd July, 1901.

Admiralty, 22nd July, 1901.

Chaplain the Reverend Henry Edwin Roberts, M.A., to be Naval Instructor in His Majesty's Fleet. Dated 4th July, 1901.

Carpenter William Henry Hawkins to be Chief Carpenter in His Majesty's Fleet. Dated 21st May, 1901.